



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU DE SEANCE**

**Commune de LANDRES**

**Séance du 15 AVRIL 2015**

L'an deux mil quinze, le quinze avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marc CECCATO.

**Étaient présents :** MM. CECCATO Marc, FONDEUR Marc, NEULENS Laurence, LARICI Noëlle, LESCANNE Bernard, THIRIET Jean-Paul, DESTENAY Valérie, PARROTTA Pascal, BOUCHY Laurent.

**Étaient absents excusés :** M.M, BRETON Patrick (Pouvoir donné à PARROTTA Pascal), DALLA ROVERE Monique (Pouvoir donné à CECCATO Marc), CHERIFI Farid (Pouvoir donné à FONDEUR Marc), LAILLET Séverine, REVELLI Virginie, SIMON Jean Claude.

**Étaient absents non excusés :** ---

**A été nommée secrétaire :** PARROTTA Pascal.

**OBJET :** *Approbation du Compte de Gestion 2014.*

Après s'être fait présenter l'ensemble des documents d'exécution budgétaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET :** *Vote du Compte Administratif 2014.*

Madame Noëlle LARICI, Adjointe au Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Adopte le Compte Administratif 2014 tel que présenté :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	649 872.88 €	698 187.79 €
Résultat de Fonctionnement 2013		51 010.72 €
Total Fonctionnement	649 872.88 €	749 198.51 €

Investissement	95 044.11 €	88 726.57 €
Résultat d'Investissement 2013		3 610.28 €
Reste à Réaliser	0.00 €	0.00 €
Total Investissement	95 044.11 €	92 336.85 €

<b>Total Général</b>	<b>744 916.99 €</b>	<b>841 535.36 €</b>
----------------------	---------------------	---------------------

**Nombres :**

- de Conseillers en exercice : **15**

- de présents : **9**

- de votants : **12**

**Date de Convocation :**

10 Avril 2015

**Date d'affichage :**

17 Avril 2015

**Publication du :**

21 Avril 2015

**Dépôt en Préfecture le :**

**OBJET : *Méthode de Vote du Budget Primitif 2015.***

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide de voter le budget communal 2015, à l'unanimité :

- ✓ Uniquement par nature,
- ✓ Par opération et au niveau du chapitre, pour la section d'investissement,
- ✓ Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement,
- ✓ En n'y pratiquant que l'amortissement des seuls emprunts.

**OBJET : *Affectation du Résultat 2014.***

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Constatant les résultats de l'exercice 2014, ainsi que les travaux prévus cette année, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats, sur le budget primitif 2015 de la commune, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

**2 707.26 € à l'article D001**  
**2 707.26 € à l'article R1068**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

**96 618.37 € à l'article R002**

**OBJET : *Vote des Taux d'imposition 2015.***

- Vu la présentation du Budget Primitif 2015,
- Compte tenu de l'augmentation des dépenses obligatoires prévues pour les années à venir, comme les charges d'éclairage public.
- Compte tenu de la baisse programmée des dotations de l'Etat. Le budget communal perdra 10 000 € de DGF jusqu'en 2017 ainsi que 9500 € d'aide au démarrage de la mise en place des rythmes scolaires dès 2016.
- Afin de permettre d'une part d'équilibrer la section de fonctionnement du budget et de permettre de budgétiser les investissements les plus urgents.
- Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que l'encours de la dette justifie une maîtrise des dépenses et que la hausse mesurée de la fiscalité est nécessaire dès 2015.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition 2015 afin de générer un produit supplémentaire de 8 500 €. Il précise au vue des éléments ci-dessus que cette augmentation ne représente en aucun cas un confort budgétaire mais une stricte nécessité indispensable pour l'avenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : **16.97 %**
- Taxe foncière Bâti : **20.31 %**
- Taxe foncière Non Bâti : **36.65 %**

**OBJET : *Vote du coefficient de la Taxe sur l'Electricité 2015.***

Sur proposition de Monsieur le Maire, précisant toutefois que l'avenir communal de cette taxe est incertain, compte tenu des évolutions législatives,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Décide de reconduire pour 2015, **le coefficient multiplicateur de cette taxe sur l'électricité à 3.5**

**OBJET : *Vote du Budget Primitif 2015.***

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif 2015 tel que présenté :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	794 165.27 €	697 546.90 €
Résultat de Fonctionnement 2013		96 618.37 €
Total Fonctionnement	794 165.27 €	794 165.27 €
Investissement	152 991.93 €	155 699.19 €
Résultat d'Investissement 2013	2 707.26 €	
Reste à Réaliser	0.00 €	0.00 €
Total Investissement	155 699.19 €	155 699.19 €
Total Général	949 864.46 €	949 864.46 €

**OBJET : *Poste de 4<sup>ème</sup> Adjoint.***

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- ✓ De ne pas procéder à l'élection d'un remplaçant au poste de 4<sup>ème</sup> Adjoint,
- ✓ De fermer le poste de 4<sup>ème</sup> Adjoint.

**OBJET : *Création d'un lotissement communal***

Le Maire :

- Présente l'étude de faisabilité du projet de création d'un lotissement communal en lieu et place du terrain de football.
- Précise que les moyens de la commune sont insuffisants pour assurer dans de bonnes conditions la maîtrise d'ouvrage du projet et qu'il serait nécessaire de recourir à l'assistance d'un maître d'ouvrage délégué.
- Propose d'engager la désignation d'un maître d'œuvre.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide d'engager le projet d'un lotissement communal en lieu et place du terrain de football
- Décide d'engager une consultation en procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'ouvrage délégué et pour la désignation d'un maître d'œuvre.
- Charge le Maire de solliciter toutes aides afin de faciliter le financement de l'opération.

**OBJET : *Acquisition d'une camionnette pour les Services Techniques***

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 12 novembre 2014, le Conseil Municipal s'était prononcé sur l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour les services techniques et qu'une subvention au titre de la réserve parlementaire a été demandée au Sénateur Philippe NACHBAR.

Une réflexion sur l'acquisition d'une camionnette neuve garantissant un investissement durable a été menée. Monsieur le Maire propose de solliciter la Région Lorraine afin de financer le surcoût de cet achat.

Le Maire,  
Marc CECCATO.